

## **Fiche de la CTF annexe au protocole de la FFE.**

**Date : 22/09/2020**

**Version : V0**

### **Préambule :**

- ➔ Le protocole de la FFE donne des indications obligatoires qui doivent être respectées.
- ➔ Aucune sanction ne peut être appliquée pour des rencontres fédérales (Interclubs de niveau NIV et plus, Interclubs de N3 Jeunes et plus, Coupes,...etc) par des protocoles plus restrictifs au niveau Ligue, Comité Départemental ou club que celui de la FFE.
- ➔ Seuls des protocoles établis par décret ou arrêtés d'un niveau communal, départemental, régional ou gouvernemental peuvent émettre des conditions supérieures à celles de la FFE. En cas de connaissance de protocole dans des conditions particulières, le club recevant doit informer au plus tôt le ou les équipes qui vont effectuer le déplacement.
- ➔ En cas de certificat médical notifiant expressément qu'un joueur ne peut pas porter de masque, celui-ci pourra jouer avec une visière faciale médicale utilisée uniquement pour la protection contre le COVID-19. Si l'adversaire refuse de jouer, il sera sanctionné d'un forfait sportif.

### **Report de rencontres interclubs**

- ➔ Si entre le lundi et 48h avant le match, les instances locales interdisent la pratique dans le lieu prévu de la rencontre, le club informera le directeur de groupe.
  - soit le club accueillant a une solution de repli immédiate pour le match et la rencontre a lieu dans ce nouveau lieu,
  - soit le match est reporté.

Pour la date de report, il est souhaitable de disposer d'un accord commun des 2 équipes. Le directeur de groupe doit valider la date selon les directives qu'il recevra de son directeur de Nationale.

- ➔ Si entre H-48 et H, heure du match, un élément vient contrarier le déroulement du match (par exemple la municipalité retire l'utilisation de la salle pour le match, interdit le regroupement de plus de 10 personnes, etc ...), le club informera le directeur de groupe (faire suivre l'information officielle de la mairie par exemple). Le match sera reporté à une date choisie par le directeur de groupe.

## **Respect du port du masque**

Conformément au protocole de rentrée sanitaire de la FFE ( <http://echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=12869> ), le port du masque pour toutes les personnes de plus de 11 ans présentes dans les salles, y compris les joueurs, est obligatoire.

Pour se présenter devant l'échiquier, tout joueur de plus de 11 ans devra porter son masque sur sa bouche et son nez, de façon "correcte". Un refus équivaudra à un forfait sportif.

Tout joueur de plus de 11 ans qui ne portera pas de manière répétée son masque de façon "correcte" aura partie perdue et son adversaire gagnera la partie.

## **Organisation**

Les organisateurs des rencontres doivent fournir du produit type antibactériens ou hydroalcoolique, mais pas les masques.

Un responsable COVID peut être joueur, capitaine, arbitre ou une personne extérieure au match . Ce responsable sera présent tout au long de la rencontre.

Des moyens supplémentaires de protection comme des écrans plastiques au dessus de l'échiquier peuvent être installés tant qu'ils ne gênent pas les deux joueurs.

---